

# LE MODÈLE VERTUEUX DE L'ÉCOTOURISME : MYTHE OU RÉALITÉ ? L'EXEMPLE D'ANAKAO ET IFATY-MANGILY À MADAGASCAR

Christian Chaboud *et al.*

De Boeck Université | *Mondes en développement*

2004/1 - no 125  
pages 11 à 32

ISSN 0302-3052

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2004-1-page-11.htm>

Pour citer cet article :

Chaboud Christian *et al.*, « Le modèle vertueux de l'écotourisme : mythe ou réalité ? L'exemple d'Anakao et Ifaty-Mangily à Madagascar » ,  
*Mondes en développement*, 2004/1 no 125, p. 11-32. DOI : 10.3917/med.125.0011

Distribution électronique Cairn.info pour De Boeck Université.

© De Boeck Université. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# Le modèle vertueux de l'écotourisme : mythe ou réalité ? L'exemple d'Anakao et Ifaty-Mangily à Madagascar<sup>1</sup>

Christian CHABOUD<sup>2</sup>, Philippe MÉRAL<sup>3</sup>  
Djohary ANDRIANAMBININA<sup>4</sup>

## INTRODUCTION

Dans les pays en développement confrontés au double enjeu de la réduction de la pauvreté et de l'usage durable des écosystèmes, la valorisation économique des ressources apparaît comme l'une des stratégies les plus aptes à contribuer au développement durable dans les zones rurales. La valorisation des écosystèmes, ou de certaines de leurs composantes (biodiversité, ressources extractibles...), permettrait de contourner une des contraintes majeures identifiées par la théorie économique, c'est-à-dire l'absence de marchés efficaces susceptibles de révéler la valeur des ressources naturelles (Pearce et Moran, 1994).

L'écotourisme est l'un des domaines d'application les plus exemplaires de cette stratégie de valorisation environnementale, ainsi que l'atteste la littérature croissante sur ce sujet (Gössling, 1999 ; Ross et Wall, 1999 ; Wunder 2000 ; Tisdell, 2001). La raison d'un tel engouement est probablement liée au fait que l'analyse économique de l'écotourisme cristallise l'ensemble de la problématique de la valorisation de la biodiversité et, plus généralement, du développement durable dans les pays en développement. En effet, l'étude de l'écotourisme est riche d'enseignements, non seulement sur la pertinence de ces politiques en terme de durabilité économique, sociale et écologique, mais aussi sur les types d'acteurs présents, à différentes échelles, ainsi que sur les objectifs particuliers qu'ils poursuivent et les stratégies qu'ils mettent en œuvre. Le modèle de gouvernance, au sein duquel interagissent tous ces acteurs, met en rapport de nombreuses logiques contradictoires : maintien, voire réhabilitation, de l'autorité de

---

<sup>1</sup> Cet article est le résultat de travaux de recherche réalisés grâce au soutien de l'Institut Français de la Biodiversité. Les auteurs tiennent à remercier les rapporteurs anonymes pour leurs commentaires et suggestions. Toutefois, les auteurs restent seuls responsables de la version finale de cet article ainsi que des erreurs subsistantes.

<sup>2</sup> C3ED UMR IRD/UVSQ n°063, Centre IRD de Montpellier, BP 64501, 34394 Montpellier Cedex 5, France; mail : christian.chaboud@mpl.ird.fr

<sup>3</sup> C3ED UMR IRD/UVSQ n°063 et C3ED-Madagascar – Représentation IRD, BP 434, 101 Antananarivo, Madagascar; Tél: +261 20 22 559 47 ; mail : pmeral@ird.mg

<sup>4</sup> C3ED UMR IRD/UVSQ n°063, C3ED-Madagascar Madagascar – Représentation IRD, BP 434, 101 Antananarivo, Madagascar, Tél: +261 20 22 557 88 ; mail: djohary@ird.mg

l'Etat mais aussi nécessité de la décentralisation ; modernisation économique, mais aussi aspiration à ne pas "déstructurer la société traditionnelle" ; captation de l'aide internationale, tout en gardant un certain contrôle de l'affectation de ces ressources par les décideurs nationaux ; maintien des pratiques ancestrales, mais volonté de diversifier les sources de revenus ; conservation de l'état des écosystèmes pour attirer des clients, mais refus d'en payer le prix, etc. La diversité des acteurs et la complexité des systèmes décisionnels en interaction au sein de l'activité écotouristique fait aujourd'hui l'objet de nombreux débats quant à la capacité de l'écotourisme à répondre aux objectifs qui lui sont assignés.

L'objectif de cet article est de discuter, sur la base d'études de cas menées à Madagascar, de cette problématique, en tentant d'évaluer l'écart entre ce que nous appelons le modèle vertueux et le modèle réel de la valorisation économique de la biodiversité par l'écotourisme. Plus précisément, nous proposons d'évaluer dans quelle mesure les comportements des acteurs impliqués dans le développement de l'écotourisme confirment ou non la pertinence du choix de cette activité comme moyen privilégié de valorisation de la biodiversité.

L'article est structuré en trois parties. Premièrement, nous présentons les enjeux actuels de l'écotourisme et le rôle attendu de cette activité pour la gestion durable des ressources et de la biodiversité dans les pays du Sud. Nous discutons alors des hypothèses qui permettent de garantir ce rôle au niveau local. Deuxièmement, nous présentons les enjeux de la gestion durable de la biodiversité par l'écotourisme à Madagascar et plus précisément dans la zone d'étude, le Sud-Ouest malgache. Troisièmement, en mettant l'accent sur les modes de coordination de ces différents acteurs, nous essayons d'évaluer dans quelle mesure le modèle réel de l'écotourisme confirme ou non les présupposés théoriques du modèle vertueux de l'écotourisme.

## **1. LE MODÈLE VERTUEUX DE L'ÉCOTOURISME DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT**

Le développement de l'écotourisme, notamment dans les pays les moins avancés, fait l'objet d'une littérature croissante depuis plusieurs années. La raison principale est liée au fait que le secteur touristique est à la fois un des premiers produits d'exportation des pays les moins avancés (CNUCED, 2001), et, dans son créneau écotourisme, susceptible de répondre aux principes du développement durable. En effet, la rhétorique de l'écotourisme se construit autour d'une conception vertueuse entre le développement économique (rentrée de devises, infrastructures, emplois...), la protection de l'environnement par ce qu'il est convenu d'appeler la valorisation de la

biodiversité et la redistribution des revenus pour les populations locales, notamment lorsque l'écotourisme est associé à un dispositif de gestion communautaire<sup>5</sup>.

Toutefois, de par la multiplicité des décideurs ou des groupes d'intérêt impliqués dans le développement écotouristique, ainsi que de par la nature diverse et parfois contradictoire des buts et des objectifs poursuivis, le développement écotouristique et les processus sous-jacents à l'œuvre invitent à une lecture attentive des caractéristiques de cette activité.

### 1.1 *L'écotourisme : définitions et débats*

Développé au début des années quatre-vingt, le concept d'écotourisme a été principalement mis en avant par les institutions internationales en charge de la conservation de la biodiversité comme l'IUCN (International Union for Conservation of Nature and Natural Resources), le WWF (World Wildlife Fund), ainsi que par les organisations internationales promouvant le tourisme comme l'Organisation Mondiale pour le Tourisme et la Société pour l'Écotourisme. Les principales définitions se trouvent par conséquent issues d'ouvrages de conservation de la nature et des guides pratiques de développement de l'écotourisme (Lindberg et Hawkins, 1993 ; Wells et Brandon, 1992 ; Ceballos-Lascurain, 1996).

Les travaux pionniers de Ceballos-Lascurain donnent une première définition de l'écotourisme comme étant un "*voyage calme et non contaminateur des espaces dont l'objectif est d'étudier et de contempler les paysages, les animaux et les plantes sauvages, ainsi que les manifestations culturelles (actuelles et passées) que l'on peut trouver dans ces espaces*" (Orams 1995, 4). Cette définition donne un aperçu de l'objectif de l'écotourisme : activité tournée vers la nature (vivant et non-vivant) et la culture dans des endroits bien définis, en mettant l'accent sur la contrainte de non-perturbation de l'endroit en question. L'accent est davantage mis sur la conservation de la biodiversité que sur sa valorisation. Cette définition traduit également l'existence d'un débat sur la soutenabilité écologique de l'écotourisme, c'est-à-dire le dilemme entre une activité qui s'effectue, par nature, sur des sites peu ou faiblement anthropisés et par conséquent sur l'existence d'un fort potentiel de perturbation environnementale (Weaver, 2002 ;

---

<sup>5</sup> Chaboud et *alii* (2003) considèrent que le lien entre l'écotourisme et la gestion communautaire, tel qu'il est de plus en plus souvent exprimé dans la littérature et dans les discours des organisations internationales, est symptomatique d'une croyance grandissante dans les vertus de la communauté (Bromley, 1999 ; Tisdell, 2001 ; Wells et Brandon, 1992). Ainsi que l'exprime Tisdell (2001, 31) : "*L'idée est que les petites communautés démocratiques, dans lesquelles les individus ont la possibilité d'intervenir dans la prise de décision, sont idéales (...). Il est avancé que lorsque l'humanité a la possibilité de communiquer avec la nature et de poursuivre des objectifs en harmonie avec elle, cela permet de garantir la stabilité et l'harmonie de la communauté elle-même*".

Garrod, 2002). Dans le même esprit, un autre point soulevé par les définitions concerne les "écotouristes". L'écotourisme est considéré comme une activité dont l'objectif principal est d'inciter les visiteurs à développer des pratiques pro-environnementales, à faire émerger une responsabilité écologique (Orams, 1995).

Par la suite, les débats autour des définitions de l'écotourisme, particulièrement dans les pays en développement, se sont orientés vers les liens entre écotourisme et populations locales. La définition de l'écotourisme de Ceballos-Lascurain (1996), qui est d'ailleurs celle de l'IUCN et de la Commission des Parcs Naturels et des Aires Protégées, reflète cette position : *"voyage et visite environnementalement responsables dans des espaces naturels relativement calmes dans le but d'apprécier la nature (et n'importe quelles fonctions culturelles accompagnantes - tant passées que présentes), qui promeuvent la conservation, créent de faibles impacts et participent activement à l'amélioration socio-économique des populations locales"* (20). Cette définition met l'accent sur les populations locales sans toutefois s'attacher à définir les modalités de cette liaison. Ainsi que le mentionnent Ross et Wall (1999, 124) au sujet des auteurs promouvant cette vision : *"ils suggèrent que les aires naturelles et les populations locales soient unies dans un rapport symbiotique par l'introduction de tourisme"*. L'écotourisme apparaît comme un modèle vertueux, puisqu'il permettrait de conserver la biodiversité tout en générant des opportunités économiques faisant que la préservation profite aux populations locales ; c'est-à-dire finalement de valoriser économiquement la biodiversité.

La référence à un modèle écotouristique s'explique par le fait que les définitions de cette activité portent sur ses fonctions : il ne s'agit plus tant de définir ce qu'est l'écotourisme mais ce qu'il est censé réaliser ; d'où une réflexion en termes de principes de l'écotourisme davantage que de produit écotouristique (Ross et Wall, 1999). Cette vision idyllique de l'écotourisme est aujourd'hui au centre des discussions dans la littérature académique (Brandon 1996, Campbell 1999 et 2002, Ross et Wall 1999, Wunder 2000, Garrod 2002). Ces dernières mettent l'accent sur le fait que le caractère vertueux de l'écotourisme suppose une convergence de vue et d'actions des différentes parties prenantes. Autrement dit, l'existence d'un modèle écotouristique vertueux nécessite une réflexion sur les modalités de coordination des acteurs pouvant avoir, et ayant la plupart du temps, des logiques différentes, et sur les variables clés qui permettent de les faire converger.

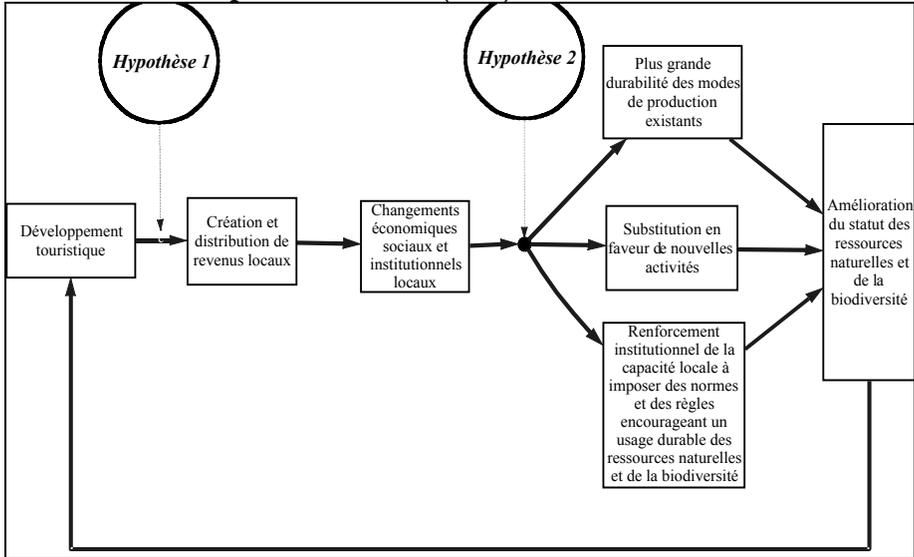
## ***1.2 Le modèle vertueux de l'écotourisme***

En raison de ces différentes caractéristiques, le modèle de l'écotourisme s'avère être plus complexe qu'une simple représentation offre et demande de biens et services touristiques, telle qu'elle émergerait d'une seule analyse de filière. En effet, on peut considérer les différents acteurs à la fois comme offreurs et demandeurs de biens et services spécifiques. Les acteurs locaux seraient

offreurs de biens et services touristiques et demandeurs de services de base (éducation, santé), de projets de développement et de ressources monétaires, physiques et culturelles à travers l'activité touristique. Les organismes publics et non gouvernementaux qui encadrent la gestion environnementale et orientent le développement touristique offrent une compétence en planification, en gestion de projet, servent de médiateurs et de caution dans l'accès aux ressources des bailleurs de fonds. Ils exercent une demande en direction des "communautés locales" en termes de participation et d'adhésion aux projets de gestion décentralisée, de promotion locale des principes du développement durable, de contrôle local de l'usage des ressources communes environnementales. D'autres acteurs apparaissent, alors qu'ils ne sont pas parties prenantes apparentes dans le modèle simple "offre-demande". Ainsi les bailleurs de fonds internationaux, qui "orientent" à travers leurs offres et leurs choix de financement, la gestion de l'environnement dans de nombreux pays en développement, considèrent l'écotourisme comme un moyen d'intégrer une dimension économique aux politiques et aux projets de conservation, qui s'appuyaient jusqu'ici sur un argumentaire essentiellement écologique.

Une telle approche, d'inspiration systémique, n'est cependant pas suffisante pour poser les bases d'un modèle vertueux de l'écotourisme. Il faut pour cela que certaines hypothèses soient vérifiées, a) dans la nature des relations entre acteurs, b) dans la capacité des acteurs à innover dans leurs comportements individuels et collectifs en réponse aux opportunités nouvelles qui s'offrent à eux. Nous illustrerons cette idée (encart 1) en nous inspirant de Wunder (2000) sur le rôle économique incitatif de l'écotourisme.

**Encart n°1 le modèle vertueux de l'écotourisme, inspiré de Wunder (2000)**



Le modèle de Wunder (2000) montre un exemple des liens possibles entre le développement local du tourisme (c'est-à-dire avec la participation de la population locale) et la conservation des ressources naturelles et de la biodiversité. Ce cycle vertueux repose sur l'idée que la création et la distribution de revenus par l'activité écotouristique induisent, encouragent ou accélèrent les changements sociaux et institutionnels locaux. Dans le domaine environnemental, ces derniers se traduisent par des transformations des modes d'usage, d'exploitation et de gestion des écosystèmes et de leurs composantes particulières. Ces changements peuvent prendre différentes formes. Tout d'abord, une orientation des modes de production (agriculture, pêche, élevage...) vers une plus grande soutenabilité.

Ensuite, une transformation des systèmes économiques locaux par l'adoption de nouvelles activités à la place d'autres, moins favorables à la durabilité environnementale. Enfin, un renforcement et des innovations institutionnelles propices à un usage durable des ressources naturelles. Ces transformations permettent, à terme, une amélioration du statut et de l'état des ressources et de la biodiversité. Le développement touristique est à son tour stimulé par l'amélioration de la qualité environnementale des services offerts aux visiteurs. Pour être vérifié, cet enchaînement de causalités repose sur deux hypothèses principales. Premièrement, le développement du tourisme induit la création et la distribution de revenus locaux "significatifs", susceptibles d'être ressentis comme tels par la population locale. Ceci suppose une participation locale importante dans les choix de développement et la gestion courante des activités touristiques. La nature des agents économiques impliqués dans l'activité (tours opérateurs nationaux ou étrangers *versus* opérateurs locaux), les rapports de

force économiques, voire sociocritiques, entre ces opérateurs et la population locale influenceront fortement sur la répartition finale du flux de richesse créée par l'écotourisme. D'après Gössling (1999), seuls 20 à 40 % des dépenses des écotouristes originaires des pays industrialisés reviendraient en définitive aux pays du Sud visités. La part des dépenses susceptibles d'un partage au niveau local ne représente à leur tour qu'une fraction de cette valeur, qui, si elle peut sembler importante au regard des standards économiques des populations locales, apparaît faible par rapport aux dépenses totales des touristes. La seconde condition relative à la création de revenus est une capacité locale à répondre aux opportunités d'emploi et d'activité suscitées par l'écotourisme. La disponibilité et la qualité de l'offre de travail locale doivent pouvoir répondre aux besoins de cette nouvelle activité. L'investissement dans l'hébergement, la restauration, le commerce et la production d'artisanat suppose une propension à l'innovation et une ouverture culturelle pour satisfaire les besoins des clients étrangers.

Deuxièmement, les revenus additionnels induisent des dynamiques socio-économiques dans l'ensemble de la communauté qui encouragent des changements de comportement et d'attitude par rapport à l'environnement. La valeur des actifs environnementaux est désormais reconnue. L'émergence d'une vision à plus long terme irait de pair avec une réduction de la pauvreté. Les arbitrages entre exploitation intensive à court terme et usages durables des ressources deviennent plus favorables à ces derniers, de nouvelles normes et règles tendent à être adoptées. La valorisation des ressources environnementales par l'écotourisme conduirait ainsi les populations locales à se comporter comme des "gardiens" de leur environnement et à le protéger contre les acteurs locaux ou extérieurs qui le menacent. Le bouclage du modèle se réaliserait par l'accroissement de l'activité écotouristique induite par cette gestion durable. Cette boucle rétroactive positive, visible sur l'encart n°1, alimenterait ainsi la dynamique vertueuse du modèle et son caractère auto-régulateur.

## 2. LES VERTUS SUPPOSÉES DE L'ÉCOTOURISME : L'EXEMPLE DE MADAGASCAR

Le cas de Madagascar illustre bien les enjeux liés à l'écotourisme, et notamment le recours dans le discours politique au modèle vertueux. En effet, une grande partie de sa population, confrontée depuis plusieurs décennies à un phénomène de paupérisation, tire des ressources renouvelables l'essentiel de ses moyens d'existence à travers des activités (extractivisme, agriculture sur abattis-brûlis, pêche traditionnelle...) dont les modes de gestion sont apparemment peu compatibles avec les principes de durabilité. Ensuite, Madagascar, reconnue pour l'endémisme de ses écosystèmes, est considérée comme un pays à "méga biodiversité", ce qui justifie la présence active de nombreuses ONG internationales de conservation. Enfin, selon la CNUCED (2001), Madagascar fait partie des principaux pays en développement pouvant développer une activité d'écotourisme<sup>6</sup>.

### 2.1 *La place de l'écotourisme dans la politique environnementale malgache*

Dans ce contexte, Madagascar, appuyé par les bailleurs de fonds, a élaboré un Plan National d'Action Environnemental (PNAE). La réalisation de ce plan, amorcée en 1990 avec l'adoption de la Charte de l'environnement, se décompose en trois phases quinquennales durant lesquelles l'écotourisme occupe une place importante, comme en atteste la Charte de l'environnement (République de Madagascar, 1998, 38) qui précise : "*L'avantage de Madagascar par rapport à d'autres pays est de pouvoir combiner la gestion et la protection de son patrimoine écologique exceptionnel avec un tourisme nouveau : le tourisme écologique*". Durant la phase 1 (1991-1996), la promotion de l'écotourisme s'est traduite par la création de l'Association Nationale pour la Gestion des Aires Protégées (ANGAP), une des six agences d'exécution du PNAE dont l'un des principes stratégiques précise : "*La gestion des aires protégées doit permettre le développement de l'écotourisme qui se caractérise par son souci de la conservation de la nature et ses retombées bénéfiques pour les populations locales, sans déculturation*"<sup>7</sup>. Tout en confortant les acquis de la phase initiale, la phase 2 (1998 - 2002) a été l'occasion pour ces agences d'exécution de développer des programmes (inter)communaux de gestion durable de la biodiversité, à l'intérieur desquels l'écotourisme apparaît comme une des trois activités génératrices de revenus, au même titre que l'apiculture et les plantes médicinales et aromatiques (Froger et al., 2003). La mise en œuvre actuelle de la

---

<sup>6</sup> Le nombre de touristes fréquentant Madagascar est en augmentation constante depuis 10 ans (tout au moins jusqu'aux récents événements politiques de 2002), avec un taux de croissance annuel moyen de 12 %, ce qui est supérieur à la moyenne mondiale, estimée à 4 %.

<sup>7</sup> Ce qui permet à Sarrasin (2002, p. 221) d'écrire : "le potentiel écotouristique a souvent servi de justification au Plan Environnemental, en particulier à la mise en place des aires protégées".

phase 3 du PNAE repose également en grande partie sur l'écotourisme. L'analyse coûts-bénéfices effectuée par la Banque mondiale pour justifier l'octroi du financement de cette troisième phase montre que l'écotourisme contribue à 20 % des bénéfices totaux de la conservation (World Bank, 2003). De plus, promouvoir l'écotourisme, c'est-à-dire orienter les flux d'aide internationale vers cette activité, se justifie par le fait que : *"la probabilité de succès d'une gestion forestière communautaire (par la gestion durable des bois de feu et des produits forestiers non ligneux) devrait être plus faible que la probabilité de voir se poursuivre la visite des aires protégées par les écotouristes. Par conséquent, les investissements dans [...] les transferts de gestion sont plus risqués que dans les aires protégées"* (Ibid., 31). Globalement, quelle que soit la phase, c'est implicitement le modèle vertueux de l'écotourisme qui est mobilisé, comme l'exprime le Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts (2003, 138) lorsqu'il évalue les bénéfices au niveau local de la politique environnementale : *"si les tendances actuelles dans le développement de l'écotourisme dans les aires protégées et les autres sites naturels identifiés dans le programme se poursuivent, les impacts économiques pour les populations locales et le secteur privé s'accroîtront également"*. Autrement dit, autant par ses caractéristiques que par l'évolution de sa politique environnementale, le cas malgache révèle un ancrage de l'écotourisme et de ses vertus supposées dans le discours politique. Pour évaluer la pertinence de ce modèle, nous proposons une étude de cas dans le Sud-Ouest de Madagascar.

## 2.2 *L'écotourisme dans les faits : l'exemple de la région Sud-Ouest*

Cette étude a été réalisée, entre septembre 2001 et octobre 2003, dans la région de Tuléar, deuxième site le plus visité par les touristes après l'île de Nosy Be, et plus particulièrement sur la partie littorale du *Fivondronana*<sup>8</sup> de Tuléar II. Cette région dispose, en effet, de nombreux atouts favorables au développement de l'écotourisme grâce notamment à son littoral (récifs coralliens, mangroves, plages et dunes) (Lebigre, 2000). Ce dernier fait d'ailleurs l'objet d'un projet de création d'aire protégée marine et côtière, ayant reçu en 2003 le label "Réserve de Biosphère Marine" de l'UNESCO.

La zone côtière du *Fivondronana* de Tuléar II se caractérise par l'existence de deux principaux sites touristiques. Le premier, Anakao, propose une activité écotouristique structurée autour d'un aquarium marin qui ne possède pas le statut d'aire protégée marine, mais dont les logiques sont similaires, et d'une île sacrée. L'autre site comparatif, composé de deux villages Ifaty et Mangily,

<sup>8</sup> Circonscription administrative comprise entre la province et la commune ; tantôt traduite par sous-préfecture, tantôt par préfecture.

connaît davantage une activité touristique traditionnelle hors aire protégée<sup>9</sup>.

Dans ces deux zones, le développement touristique est un phénomène récent. La construction du premier hôtel d'Anakao date de 1985. A Ifaty/Mangily cette activité a débuté dans les années soixante-dix, et a connu une accélération à partir de 1990. Début 2002, la capacité hôtelière était estimée à près de 200 nuitées à Anakao (8 hôtels) et à 700 nuitées à Ifaty/Mangily (22 établissements)<sup>10</sup>. Dans les deux zones, les activités des touristes reposent à la fois sur un tourisme balnéaire et sur la visite et l'observation des écosystèmes locaux. A Anakao, le principal attrait écotouristique est l'Île de Nosy Ve, petit îlot de 25 ha situé à 5 km au large du site proprement dit d'Anakao. Cette île est un lieu sacré pour les pêcheurs *Vezo* qui la considèrent habitée par des esprits *Vorombe* dont le culte de possession est placé sous la responsabilité de clans *Vezo Sara* résidant aujourd'hui à Anakao (Chaudat, 1993). Des interdits traditionnels (*fady*) y sont attachés<sup>11</sup>. L'intérêt écologique du site est reconnu depuis longtemps : dès 1923 les autorités coloniales l'avaient déclaré réserve pour la protection des tortues marines nidifiantes<sup>12</sup>. Il s'agit aujourd'hui de l'unique site de nidification à Madagascar d'une espèce très rare d'oiseau de mer : le phaéton à queue rouge. Son récif, qui constitue le prolongement sud du grand récif de Tuléar, est encore considéré par certains spécialistes comme d'un grand intérêt écologique, tout en ayant été, il y a encore quelques années, l'un des sites de plongée les plus spectaculaires de la région. Les lieux de pêche autour de Nosy Ve sont parmi les plus fréquentés par les pêcheurs *Vezo* d'Anakao et des villages environnants<sup>13</sup>. Cette île fait partie des sites touristiques importants de la région de Tuléar. Elle serait visitée par 75 % des touristes séjournant à Anakao. Par ailleurs ce village sert de point de départ pour la visite de l'aire protégée de Tsimananpetsy<sup>14</sup>, 40 km plus au sud.

<sup>9</sup> La visite de ces deux sites apparaît souvent comme la poursuite logique du circuit qui, partant de la capitale, passe par les parcs nationaux de l'Isalo et de Zombitse. Tuléar est accessible par route (deux jours de voyage à compter de la capitale) ou par ligne aérienne intérieure. Ifaty/Mangily, à une trentaine de kilomètres au nord de Tuléar, est accessible par la piste. Anakao est situé au sud de l'estuaire du Fleuve Onilahy. La plupart des touristes y accèdent par vedette motorisée ou en pirogue, à partir de Tuléar.

<sup>10</sup> La majorité des propriétaires sont des étrangers. A Anakao, seuls deux hôtels sont la propriété de malgaches, et huit à Ifaty/Mangily. Il s'agit alors de structures modestes, peu capables de satisfaire les attentes de la clientèle internationale la plus prospère.

<sup>11</sup> Il est interdit de résider en permanence sur l'île, d'y apporter de la viande de porc ou de chien, d'y chasser ou pratiquer la cueillette.

<sup>12</sup> La nidification des tortues marines à Nosy Ve se serait maintenue jusque dans les années soixante-dix. Ces espèces font l'objet d'une pêche traditionnelle importante pour la consommation familiale des pêcheurs et l'approvisionnement des centres urbains. En raison de la diminution de la ressource, elles ne seraient plus pêchées que dans les villages *vezo* les plus au sud (Itampolo, Androka).

<sup>13</sup> Chez les *Vezo* il n'y pas de délimitation de terroirs de pêche villageois, dont s'accommoderaient d'ailleurs peu les pratiques de nomadisme marin de ce groupe (Koechlin, 1975).

<sup>14</sup> A l'origine une Réserve Nationale Intégrale créée en 1927, déclassée récemment en Parc National.

Le site d'Ifaty/Mangily est, quant à lui, très fréquenté par les ornithologues occidentaux en raison de la proximité de la forêt des Mikea, laquelle s'est vue attribuer le statut de "*hot-spot*" écologique par les ONG internationales de conservation. Depuis 2000, un parc privé d'une quarantaine d'hectares a été créé à Mangily. Il permet aux touristes d'observer facilement cette biodiversité locale. En dehors de l'activité touristique, l'économie locale repose essentiellement sur les activités traditionnelles. A Anakao, la pêche reste l'activité par excellence des *Vezo Sara* qui constituent encore l'essentiel du peuplement (Fauroux, 1992 ; Da Sylva, 1994). A Ifaty/Mangily, où l'origine du peuplement est plus composite<sup>15</sup>, le système de production apparaît plus diversifié : pêche, charbonnage, culture sur brûlis... Bien que "traditionnelles" ces activités exercent des pressions importantes sur l'environnement. Les récifs de Tuléar et d'Ifaty ainsi que les ressources marines associées apparaissent surexploités voire en danger (Vasseur, 1997). Le charbonnage constitue une menace pour les ressources forestières le long des voies d'accès vers Tuléar (Lupo, 2000).

### 3. L'ÉCOTOURISME DANS LA RÉGION SUD-OUEST CORRESPOND-IL AU MODÈLE ÉVOQUÉ ?

Les différentes contributions théoriques de la littérature internationale, qui participent à la construction du modèle vertueux de l'écotourisme, reposent sur deux d'hypothèses que nous proposons de vérifier à partir de ces deux sites d'étude.

#### 3.1 *La création et la distribution de revenus locaux (hypothèse 1)*

Les enquêtes réalisées ont identifié trois sources de revenus : à travers l'emploi, la vente de produits ou de services aux touristes et le reversement de taxes communales par les hôteliers. L'emploi de salariés originaires des villages d'accueil apparaît logiquement comme l'une des modalités principales de redistribution des dépenses touristiques. Cependant, dans notre zone d'étude, il semble que le recrutement local ne soit pas systématique. En 2001, la moitié de la masse salariale des hôtels d'Anakao était destinée à des employés locaux, soit 40 emplois. A Ifaty une répartition similaire a été observée, tandis qu'à Mangily, 82 % des employés sont originaires du village. Dans l'ensemble le niveau de qualification des emplois occupés par les villageois reste limité (gardien, jardinier, tâches de nettoyage) et les salaires mensuels obtenus sont faibles, de l'ordre de 250 000 FMG<sup>16</sup>. Ce niveau de participation relativement limité dans l'emploi touristique proviendrait du faible niveau de qualification dans les métiers du tourisme mais aussi d'une aversion certaine des villageois *Vezo*, majoritaires

<sup>15</sup> *Vezo* sur la côte et *Masikoro* dans les terres auxquels sont venus s'adjoindre des migrants originaires majoritairement du sud mais aussi des plateaux.

<sup>16</sup> En 2001, 1000 FMG équivalait environ à 1 FRF, soit 0,15.

à Anakao et à Ifaty, à l'égard de l'autorité. Formés à la relative indépendance du pêcheur piroguier, les villageois n'apprécieraient pas la hiérarchie et l'organisation du travail dans les structures touristiques. Les salaires proposés paraissent surtout peu incitatifs par rapport aux revenus des pêcheurs. Ces derniers, sans être astreints à un travail quotidien, perçoivent des revenus supérieurs, dépassant 300 000 FMG par mois<sup>17</sup>.

La seconde source de revenus provient de la vente de biens et services locaux. Les hôtels achètent une partie de leur approvisionnement en nourriture dans les villages. A Anakao, l'approvisionnement en poisson des hôtels a été estimé à 1,5 tonne par mois. Ce débouché est donc loin d'être négligeable, d'autant plus que le prix obtenu auprès des hôtels (5000 FMG) est supérieur à celui offert pas les collecteurs ou sur le marché de Tuléar. Certains villageois se sont ainsi spécialisés dans la fourniture de services tels que le transport en pirogue ou en charrette, les excursions "à thème", la vente d'objets artisanaux ou de coquillages, des représentations de danse et musique locales. Au cours d'un séjour, les touristes feraient au moins une excursion en pirogue dont le tarif varie de 15 000 FMG par personne pour une promenade sur le lagon d'Ifaty, à 25 000 FMG (transport Anakao-Nosy Ve), voire 60 000 FMG pour une promenade avec visite d'un village de pêcheurs et repas. Les promenades en charrette à zébu (20 à 30 000 FMG) sont proposées à Ifaty/Mangily pour visiter la forêt sèche. Certains hôteliers semblent attentifs à ne pas concurrencer l'offre de service touristique des villageois, en raison des risques potentiels de conflits mais aussi pour garantir un intérêt local dans le développement du tourisme.

Les opérateurs touristiques contribuent au financement des communes rurales. Les structures hôtelières sont soumises à une fiscalité locale dont les modalités d'application sont variables suivant les sites et dont l'impact sur les finances publiques des communes n'est pas négligeable. Ainsi à Anakao, l'essentiel de la taxe d'hébergement est versé à la commune de Soalary pour un montant proche de 10 millions de FMG, ce qui équivaldrait à un tiers du budget alloué par l'Etat. Les hôteliers contribuent aussi aux dépenses villageoises (organisation de fêtes) par des dons de faible montant. Des opérateurs touristiques peuvent également financer de petits projets, comme ce fut le cas à Mangily où deux hôtels se sont associés à une ONG (Médecins sans frontières) pour la construction d'un dispensaire.

---

<sup>17</sup> Une autre source de revenus tirés du tourisme est constituée, à Anakao, par les compensations accordées par les hôteliers à des familles en contrepartie du droit d'occupation et d'usage de la plage située devant leur hôtel. Les premières compensations s'élevaient à 1 million de FMG. Elles ont connu une très forte augmentation avec la croissance du tourisme. Ceci traduit une compétition entre les usages traditionnels (parcage des pirogues et équipements de pêche, séchage du poisson) et touristiques de la plage, et pourrait conduire à terme à l'apparition d'une quasi-spéculation foncière.

### 3.2 Les améliorations induites (hypothèse 2)

La vérification de la seconde hypothèse repose sur la durabilité des modes de production existants, la substitution au profit d'activités plus durables et les changements ou renforcements institutionnels qui iraient dans le sens d'une plus grande durabilité.

#### *La durabilité des modes de production existants*

Dans la région littorale de Tuléar, les menaces environnementales liées à des activités économiques traditionnelles sont relativement bien identifiées et sont largement prises en compte dans les préoccupations environnementales au niveau régional et local. Les problèmes les plus mentionnés sont la sur-pêche et la sédimentation dans les zones récifales et lagonaires (Vasseur, 1997) ; la déforestation liée à la culture sur brûlis ou à la production de charbon de bois pour les écosystèmes terrestres (Mana et al., 1999; Casse et al., 2003).

A Anakao, l'association FIMIMANO<sup>18</sup>, créée en 1998 avec l'appui de plusieurs organismes pour la gestion et la valorisation du site de Nosy Ve, outre la mise en défends d'une zone à vocation touristique, encourage les pêcheurs de la région à abandonner les modes de pêches mettant en danger des espèces protégées (tortues marines, dauphins) ou bien considérés comme trop agressifs pour l'écosystème marin en général (pêche au poison *laro*). Ces interdictions figurent dans le *dina* (convention locale) adopté par les représentants des six villages présents dans l'association. Bien que l'effet biologique de la mise en défends d'une zone aussi réduite que celle de Nosy-Ve soit discutable, et discuté<sup>19</sup>, des négociations sont en cours entre l'association, les pêcheurs, les institutions environnementales et scientifiques pour étendre la mise de défense à d'autres zones marines proches de Nosy Ve. L'association semble avoir joué un rôle efficace de sensibilisation et d'éducation environnementale auprès des pêcheurs de la région d'Anakao. En contrepartie elle perçoit les droits d'entrée touristiques sur l'île de Nosy Ve qui seront partiellement utilisés pour financer des investissements collectifs villageois. Mais l'expérience semble encore trop récente pour que des conclusions plus définitives puissent être arrêtées. Plus au Nord dans la zone d'Ifaty/Mangily, les hôteliers, regroupés au sein d'une association professionnelle, ont incité les pêcheurs à la senne de plage à changer de technique et de zone de pêche.

<sup>18</sup> FIMIMANO ou *Fikambanana Miaro sy Mampandros an' l Nosy Ve*, qui peut être traduit par "association pour la sauvegarde et le développement de Nosy Ve".

<sup>19</sup> Pour certains membres d'institutions environnementales appuyant l'initiative du FIMIMANO, une augmentation significative des rendements de pêche au cours des années récentes à Anakao attesterait de l'efficacité de la mise en défends sur les ressources marines. Les biologistes marins représentants de l'ONG "Frontier" présents à Anakao considèrent qu'il est difficile d'évaluer objectivement cet impact.

Cette démarche collective des opérateurs s'explique par leur souhait de freiner la dégradation de la qualité des sites de plongée touristique. La senne de plage, utilisée par la majorité des pêcheurs de la zone, détruit les herbiers sous-marins indispensables à l'équilibre écologique du lagon et notamment au renouvellement des stocks de poissons. Pour ce faire, une association similaire au FIMIMANO a été créée, regroupant hôteliers et représentants villageois. L'ONE (Office National pour l'Environnement), à travers sa représentation locale a soutenu cette expérience. Le *dina* fondateur de l'association prévoit l'interdiction de l'emploi des sennes de plage dans le lagon. La contrepartie attendue est le financement par les hôteliers des embarcations des équipements de pêche permettant la reconversion vers la pêche au large.

Ces deux exemples concernant la pêche montrent l'impact possible du tourisme en faveur d'une adaptation des techniques de pêche traditionnelle. Dans les deux cas, l'acceptation par les communautés locales d'une modification de leurs pratiques ne repose pas que sur le simple effet incitatif de la valorisation de la biodiversité par les activités touristiques. A Ifaty les pêcheurs demandent une compensation de la part des opérateurs touristiques. A Anakao l'acceptation d'une mise en défends d'une zone de pêche peut s'expliquer par la compensation que représentent les droits de visite touristique pour la communauté villageoise.

Il ne semble pas cependant pas qu'une dynamique similaire soit observable pour le charbonnage, principale activité posant problème sur les milieux littoraux terrestres de la zone d'Ifaty et Mangily. Bien que la visite de la forêt xérophile côtière (baobabs, épineux) fasse partie du programme de visite de nombreux touristes qui utilisent pour cela les services de guides locaux, il n'y pas d'inflexion sur l'activité de charbonnage, qui aurait même bénéficié d'une demande locale accrue, stimulée par les revenus du tourisme. Différentes explications peuvent être proposées. A la différence des pêcheurs, tous membres de l'ethnie *Vezo*, la majorité des charbonniers est constituée de ménages *masikoro*, *antandroy* ou *mahafale* qui ne sont pas considérés comme autochtones (*tompon-tany*) et membres à part entière des communautés villageoises essentiellement *Vezo*. La majorité de ces ménages seraient des migrants poursuivant des stratégies de survie, et donc moins soucieux d'un usage durable des ressources.

#### *La substitution au profit d'activités plus durables*

À l'exception de la création d'emplois directs dans le tourisme, dont une partie seulement bénéficie à la population locale, il ne semble pas y avoir de substitution significative d'activités dans le sens d'une durabilité accrue. A Anakao, quelques piroguiers se sont certes spécialisés dans le transport des touristes vers l'île de Nosy Ve ou pour des excursions en mer qui garantissent des revenus satisfaisants. Il en est de même à Ifaty/Mangily. Toutefois, rien ne

garantit que cette reconversion soit permanente ou définitive. La production et la vente d'objets artisanaux locaux ne semblent pas s'être développées. Par contre il existe un commerce assez important de coquillages, qui encourage une exploitation très intensive de ces ressources, en dépit des campagnes de sensibilisation auprès des touristes. Deux contraintes principales semblent expliquer cette forte résilience des systèmes d'activités locaux. Premièrement, une aversion pour le risque de trop dépendre d'activités issues d'initiatives externes et soumises à des aléas non contrôlables. Ensuite, la volonté de ne pas trop vite abandonner un savoir-faire traditionnel qui a assuré jusqu'ici la survie de la communauté villageoise. En conséquence, on acceptera une diversification, à la marge, des activités, sans pour autant remettre en cause celles qui apparaissent fondamentales.

#### *Les renforcements ou changements institutionnels*

A Anakao, la création de l'association FINIMANO peut être considérée comme un exemple d'innovation institutionnelle directement liée à l'action concertée de divers acteurs ayant en commun la volonté d'associer protection de l'environnement et développement local<sup>20</sup>. La création du FINIMANO a été encouragée et encadrée par divers organismes (ONE, WWF, ANGAP, Frontier), ainsi que par des hôteliers. Six villages de pêcheurs Vezo y sont représentés (désignés dans son statut par les termes "propriétaires et utilisateurs de Nosy Ve") chacun par quatre membres. Les organismes extérieurs ont un statut de membres conseillers. L'association dispose d'un statut officiel où sont mentionnés les objectifs et les principes de gestion sous formes d'interdits. L'objectif affiché est "la protection de l'île et du récif". Les interdits consistent en un rappel des *fady* traditionnels, auxquels se sont ajoutées des prescriptions sur les pratiques de pêche (interdiction du poison, de retourner les coraux, de pêcher les dauphins, de capturer les tortues en période de reproduction), reprenant en partie la réglementation nationale existante mais d'application locale jusqu'ici limitée. La transgression d'interdits (concernant les populations locales) est passible d'amendes dont le montant est dissuasif (50 000 à 100 000 FMG). Les deux interdits concernant les seuls usages touristiques ne sont pas assortis d'amendes. Les actions concrètes réalisées à Nosy Ve sont la délimitation d'une zone strictement interdite à la pêche (l'aquarium), réservée à la plongée touristique et la mise en place d'une signalisation ; un gardien équipé d'une pirogue a été recruté.

Six ans après la création de l'association, un premier bilan permet de faire le point sur les acquis et les limites de l'expérience.

---

<sup>20</sup> Parmi les menaces identifiées sur l'écosystème de Nosy Ve, sont principalement cités : une pression de pêche excessive sur les ressources en poisson, l'ensablement du lagon et la sédimentation sur le récif (liés à l'augmentation des apports solides du fleuve Onilahy) et, plus récemment, le blanchiment des coraux.

- Du côté des *acquis*, peut être mentionné un début de gestion environnementale locale, s'appuyant sur des mesures concrètes (aquarium, gardiennage), avec des implications économiques incitatives (perception des droits d'entrée). Ainsi, pour l'ANGAP, l'expérience de Nosy Ve préfigurerait le modèle des futures Aires Protégées Volontaires prévues dans le nouveau Code des Aires Protégées. Un autre élément très positif est la sensibilisation environnementale locale. Actuellement, il ne semble pas réaliste d'évoquer pour l'instant une profonde modification dans les rapports entre les populations et leur environnement. Par contre, les "questions environnementales" et leurs implications économiques constituent désormais des éléments débattus dans l'arène politique villageoise et communale. Parmi les sujets évoqués au sein de l'association figurent, notamment, l'opportunité d'étendre l'expérience de l'aquarium à d'autres zones, ainsi que le montant de droits de visite et l'usage des fonds collectés.
- Un certain nombre de *difficultés* ont marqué la vie de l'association, dont la principale est liée à la collecte des droits d'entrée. Il était initialement prévu que les hôteliers, lorsqu'ils organisent des visites à Nosy Ve, prennent en charge la collecte des droits de visite pour les reverser ensuite à l'association. Certains hôteliers ne tiennent pas cet engagement, se plaignant de l'insuffisance des prestations garanties par l'association dans la gestion du site. En raison des difficultés de gardiennage, un certain nombre de visiteurs ne payent donc pas de droit d'entrée. Initialement fixé à 1000 FMG, ce dernier est passé à 3000 FMG en 1999, puis à 10 000 FMG en 2003. Pourtant, une étude, fondée sur une estimation de la compensation à accorder aux pêcheurs si la pêche était interdite dans l'ensemble du secteur de l'île, a conclu que le droit de visite devrait s'élever à 25 000 FMG<sup>21</sup>. Parallèlement, une enquête auprès de touristes séjournant à Anakao indique que ces derniers ne sont pas prêts à payer plus de 11 000 FMG par visite, sachant que le coût de transport en pirogue est déjà de 25 000 FMG. Sans une négociation combinée sur le montant du droit d'entrée et sur les prestations fournies, la pérennité du montage institutionnel risque d'être compromis, limitant par là même les opportunités économiques d'une conservation élargie des ressources marines de la zone.

Pour pouvoir conclure sur l'exemplarité du cas, il importe de savoir si des effets écologiques positifs sont déjà perceptibles dans la zone où intervient l'association, ce qui préfigurerait l'existence de la boucle rétroactive positive du modèle de Wunder (2000). Force est de reconnaître qu'il s'agit d'un sujet très controversé et que les positions des acteurs apparaissent souvent plus stratégiques que fondées sur des critères objectifs. Si les observateurs scientifiques s'accordent généralement sur la difficulté d'un diagnostic, tant en

---

<sup>21</sup> En estimant la fréquentation quotidienne du site à 12 personnes.

raison du caractère récent des mesures que de l'existence d'importants cofacteurs<sup>22</sup>, d'autres acteurs considèrent qu'un effet bénéfique est déjà visible dans les rendements de pêche, attestant d'une amélioration des ressources halieutiques. Quant à l'état du récif corallien, il semble encore très dégradé. Le coût de l'information scientifique indispensable à un avis objectif dépasse largement les moyens disponibles à court terme<sup>23</sup>.

Cet exemple est-il reproductible ? Comme mentionné précédemment, l'ONE a encouragé la reproduction de cette expérience dans la zone d'Ifaty/Mangily, pour inciter les pêcheurs à exercer leurs activités en dehors du lagon, en abandonnant la pêche à la senne de plage, avec une participation des opérateurs touristiques pour le financement des équipements. Ici, la dynamique institutionnelle "vertueuse" n'a encore pas opéré. Une des raisons invoquées tient au manque de solidarité entre opérateurs touristiques qui auraient bloqué le financement des équipements. Les autorités villageoises refusent d'imposer le *dina* en l'absence de cette compensation. Une autre hypothèse est relative à la nature des relations entre opérateurs touristiques et villageois. Dans la zone d'Ifaty/Mangily le développement touristique, plus ancien, atteint une échelle qui échappe progressivement au contrôle des communautés locales, comme en atteste la spéculation foncière très visible sur le littoral de la zone. L'effet incitatif institutionnel ne fonctionnerait que si la "capacité de charge" locale est respectée, et dont les limites ne se sont souvent révélées *qu'ex post*.

---

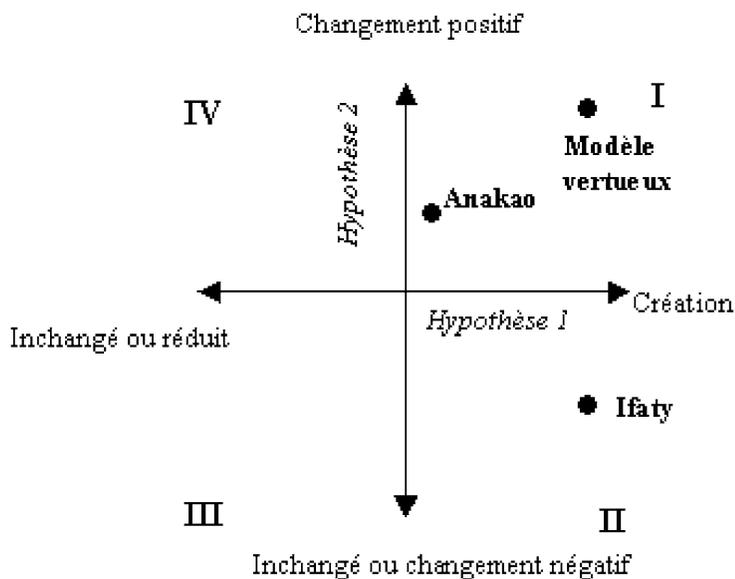
<sup>22</sup> Parmi lesquels les apports en sédiments, les paramètres de l'hydroclimat, la pression de pêche dans la périphérie de la zone.

<sup>23</sup> Deux sources d'informations scientifiques sont présentes : l'Institut d'Halieutique et des Sciences Marines de Tuléar, dont les ressources sur fonds propres nationaux sont très insuffisantes ; l'ONG britannique Frontier, dont les ressources proviennent de dons ou de contributions propres des stagiaires.

### 3.3 *Modèle vertueux et modèle réel : quelles perspectives ?*

L'évaluation réalisée sur ces deux sites d'étude permet de constater l'écart entre le modèle théorique et la réalité, et par conséquent de relativiser l'effet vertueux de l'écotourisme tel qu'il est souvent mis en avant, autant dans la littérature académique que dans le discours des institutions internationales et nationales à Madagascar. Si le cercle vertueux de l'écotourisme n'apparaît pas comme systématique au regard de ces expériences, les enchaînements qu'il suggère à travers les deux hypothèses et les variables cibles méritent selon nous d'être explorés plus avant. Ainsi, au lieu de poser comme un *a priori* les relations vertueuses et autorégulatrices de l'écotourisme sur la conservation, le développement économique et le renforcement des capacités locales, il est possible d'envisager l'ensemble des effets que peut engendrer l'écotourisme à travers un gradient représentant l'ensemble des cas possibles. Par exemple, au lieu de juger si l'écotourisme crée des richesses pour les populations locales (oui/non), l'évaluation porterait sur la nature (positive, nulle, voire négative) et l'intensité (faible ou forte) de la relation entre écotourisme et création de richesses. Cette logique de mesure d'indicateurs permettrait de représenter les cas observés autour d'un double axe : l'axe horizontal correspond à l'hypothèse 1 et l'axe vertical à l'hypothèse 2, comme l'indique le schéma suivant (encart 2) :

#### Encart n° 2 : représentation des différents cas de figure de l'écotourisme



Les 4 quadrants formés par le croisement de ces deux axes représentent l'ensemble des configurations possibles. Le modèle vertueux théorique se situerait dans le quadrant I. Le cas d'Ifaty/Mangily se situerait dans le quadrant II, puisque les enquêtes menées montrent que si l'écotourisme génère des

richesses pour les populations locales, il n'induit pas de changement institutionnel permettant aux populations locales d'insuffler une dynamique vertueuse de gestion de la biodiversité. A l'inverse, la dynamique institutionnelle observée à Anakao permettrait de classer ce site dans le quadrant I, avec toutefois une création de richesse moindre qu'à Ifaty en raison du faible nombre de touristes. Ce type de positionnement permettrait ainsi de montrer les points positifs et négatifs de chaque cas et d'orienter les politiques de manière à tendre vers le modèle vertueux.

Plus généralement, plusieurs conditions semblent devoir être vérifiées pour parvenir ou se maintenir, dans le quadrant I. La première est relative au degré d'adhésion collective indispensable pour que s'opèrent les changements espérés dans les usages et les attitudes. Une large adhésion peut sembler difficile à atteindre si les retombées économiques de l'écotourisme ne concernent qu'une minorité d'individus au sein de la communauté. De même le recours à une vision à plus long terme n'est pas forcément rationnel de la part d'individus vivant dans un univers très précaire et risqué à court et moyen terme. Une des conséquences de la pauvreté matérielle présente dans de nombreuses destinations touristiques est l'existence d'une très forte préférence pour le présent, qui s'exprime dans des comportements de "survie". L'incitation à la modification des modes de production existants, dans la mesure où elle peut conduire à moyen terme à une soutenabilité accrue des activités traditionnelles, semble une perspective réaliste. Par contre, la substitution d'usages durables liés à l'écotourisme aux modes d'exploitation intensifs et à court terme n'est souhaitable, faut-il le rappeler, que si la viabilité à long terme de l'activité touristique est elle-même garantie, ce qui est loin d'être évident<sup>24</sup>.

L'innovation institutionnelle dans de nouvelles normes et règles, dans le sens d'un usage durable des ressources naturelles et de la biodiversité relève de conditions particulières de bonne gouvernance. Le schéma idéalisé de la communauté villageoise locale auquel se réfèrent nombre d'auteurs renvoie à un modèle de gouvernance implicitement favorable aux innovations institutionnelles renforçant la soutenabilité. Or la diversité des systèmes politiques locaux invalide l'emploi de telles généralisations (Fauroux, 2003). Ainsi, dans certaines conditions de gouvernance, l'évolution institutionnelle

---

<sup>24</sup> Après une période de croissance soutenue, l'industrie touristique en direction des pays du Sud s'est fortement ralentie depuis deux ans. La fréquentation par pays semble très sensible aux aléas politiques locaux. Les projections de l'OIT qui prévoyaient une croissance annuelle de 4 % jusqu'en 2010 (Campbell 1999) sont remises en cause. L'instabilité politique est également une contrainte pour le développement pérenne de cette activité (CNUCED, 2001). Ainsi, l'emploi touristique dans notre zone d'étude a connu, au cours de l'année 2002, une très importante régression en raison de la crise politique nationale. La plupart des hôtels ont arrêté leur activité et licencié leur personnel. L'image de l'activité touristique auprès des villageois s'en est trouvée dégradée ; ce secteur est apparu très dépendant de facteurs exogènes.

locale peut se faire au profit d'intérêts particuliers, voire conduire à l'exclusion de groupes ou d'individus (par exemple les migrants). Une conséquence possible serait alors une aggravation de la pression sur les ressources et la biodiversité en dehors de l'espace initialement concerné. Enfin l'impact environnemental attendu suppose la compatibilité entre les échelles auxquelles s'exercent les changements impulsés par l'écotourisme et celles nécessaires à un maintien ou à une amélioration de la biodiversité.

## CONCLUSION

L'écotourisme, dans les pays du sud confrontés aux défis du développement durable, est considéré comme un moyen privilégié pour concilier les nécessités du développement local, de la réduction de la pauvreté et de la conservation des écosystèmes et de la biodiversité. Si l'écotourisme apparaît souvent à l'origine comme un moyen de conforter économiquement et *ex post* des décisions de création d'aires protégées dans une optique conservacionniste, ce sont ses vertus incitatives qui sont désormais mises en avant. L'écotourisme encourage les acteurs locaux à modifier leurs activités dans le sens de la durabilité, à adopter ou à produire de nouvelles institutions, à privilégier les objectifs à long terme sur les urgences immédiates. Ce processus que nous avons qualifié de "modèle vertueux" de l'écotourisme, a été évalué à la lumière de deux exemples locaux qui le relativisent et permettent d'identifier les conditions de sa réussite. L'action collective locale, telle qu'elle se manifeste dans les associations, semble l'un des moyens indispensables pour influencer sur les représentations, les attitudes et les comportements. L'action collective comme base d'un modèle vertueux ne semble cependant envisageable, à la lumière de nos exemples, qu'à partir d'une situation initiale où existe une réelle marge de choix pour les acteurs locaux. Dans les pays à fort potentiel écotouristique comme Madagascar, où l'Etat et les bailleurs de fonds espèrent une croissance rapide de l'écotourisme, il faudra veiller à l'appropriation locale des enjeux, des contraintes et des bénéfices de cette activité.

## RÉFÉRENCES

- BRANDON K. (1996) Ecotourism and Conservation : a Review of Key Issues, *Environment Department Papers*, n°33, World Bank.
- BROMLEY D.W. (1999) *Sustaining Development : Environmental Resources in Developing Countries*, Edward Elgar.
- CAMPBELL L. M. (1999) Ecotourism in rural developing communities, *Annals of Tourism Research*, vol 26, n°3.
- CAMPBELL L.M. (2002) Conservation narratives and the 'received wisdom' of ecotourism : cas studies from Costa Rica, *International Journal of Sustainable Development*, vol 5, n°3.

- CASSE T., MILHOJ A., RANAIVOSON S. et R. RANDRIAMANARIVO J.(2003) Causes of deforestation in south western Madagascar : what do we know ? *Forest Policy and Economics*, vol 5, n°4.
- CEBALLOS-LASCURAIN H. (1996) *Tourism, ecotourism and protected areas : the state of nature-based tourism around the world and guidelines for its development*, IUCN, Gland, Switzerland.
- CHABOUD C., MERAL P. et ANDRIANAMBININA D.(2003) *L'écotourisme comme nouveau mode de valorisation de l'environnement : diversité et stratégies d'acteurs à Madagascar*, communication présentée au XIXèmes journées du développement, Association Tiers-Monde et Gemdev, 2-4 juin, Paris.
- CHAUDAT P. (1993) La possession Vorombe dans la région de Tuléar, *Galaxie Anthropologique*, 2-3.
- CNUCED (2001) *Tourisme et développement dans les pays les moins avancés*, 3ème Conférence des Nations-Unies sur les pays les moins avancés, 26-29 mars, Las Palmas, Espagne, UNCTAD/LDC/MISC.64.
- DA SYLVA G. (1994) *Enquête socio-économique sur les communautés de pêcheurs traditionnels dans la région de Toliara*, Programme Sectoriel Pêche PNUD-FAO.
- FAUROUX E. (1992) *Brève esquisse d'une description de la société Vezo (littoral occidental de Madagascar à la fin du XXe siècle)*, Tuléar ERA CNRE ORSTOM / IFSH.
- FAUROUX E. (2003) Structures micro-locales du pouvoir et gouvernance dans les villages de l'ouest malgache, *Cahier du C3EDM n°3*, mai.
- FROGER G., HERIMANDIMBY V. et MERAL P. (2003) L'essor de la gouvernance dans les politiques environnementales des pays en développement : l'exemple de Madagascar, communication à la 7<sup>ème</sup> conférence biennale de la Société Internationale pour l'Economie Ecologique, 6-9 mars 2002, Sousse, Tunisie.
- GARROD B. (2002) Monetary valuation as a tool for planning and managing ecotourism, *International Journal of Sustainable Development*, vol 5, n°3.
- GÖSSLING S. (1999) Ecotourism : a means to safeguard biodiversity and ecosystem functions ?, *Ecological Economics*, 29.
- KOECHLIN B. (1975) *Les Vezo du sud-ouest de Madagascar, contribution à l'étude de l'écosystème de semi-nomades marins*, Paris, La Haye, Mouton.
- LEBIGRE J-M. (2000) Ecotourisme et développement dans le sud-ouest : des potentialités à explorer, *Talily*, 7-8-9.
- LINDBERG K. et HAWKINS D. (1993) *Ecotourism : A guide for planners and managers*, North Bennington, The Ecotourism Society.
- LUPO P. (2000) Tuléar et ses environs, économie et écologie, Regards d'un historien, *Talily*, 7-8-9.
- MANA P., RAJAONARIVELO S. et MILLEVILLE P. (1999) Production de charbon de bois dans deux situations forestières de la région de Tuléar. In : Razanaka S., Grouzis M., Milleville P. Moizo B., Aubry C. (eds) *Sociétés paysannes, transitions agraires et dynamiques écologiques dans le sud-ouest de Madagascar*. Actes de l'Atelier CNRE-IRD, 8-10 novembre 1999, CNRE, IRD.
- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DES EAUX ET DES FORETS (2003) Letter of Environmental Policy, in : Word Bank.
- ORAMS M.B. (1995) Towards a more desirable form of ecotourism, *Tourism Management*, vol 16, n°1.
- PEARCE D. et MORAN D. (1994) *The Economic Value of Biodiversity*, IUCN, Earthscan, London.
- REPUBLIQUE DE MADAGASCAR (1998) *Charte de l'environnement et ses modificatifs*, Loi 90.033 du 21 décembre 1990 et Loi 97.012 du 06 juin 1997.

- ROSS S. et WALL G. (1999) Ecotourism : towards congruence between theory and practice, *Tourism Management*, 20.
- SARRASIN B. (2002) Elaboration et mise en œuvre du plan d'action environnemental à Madagascar (1987-2001) : construction et problèmes d'une politique publique, Thèse pour le doctorat en science politique, Université de Paris 1, Panthéon - Sorbonne.
- TISDELL C. (1999) *Biodiversity, Conservation and Sustainable Development : Principles and Practices with Asian Examples*, Edward Elgar.
- TISDELL C. (2001) *Tourism Economics, the Environment and Development : Analysis and Policy*, Edward Elgar.
- VASSEUR P. (1997) Ecosystèmes côtiers en danger dans la région de Tuléar, in : Lebigre J.-M.-(ed) Milieux et sociétés dans le sud-ouest de Madagascar, *Coll Iles et Archipels* (23).
- WEAVER D.B. (2002) The evolving concept of ecotourism and its potential impacts, *International Journal of Sustainable Development*, vol 5, n°3.
- WELLS M.-P. et BRANDON K. (1992) *People and Parks : Linking Protected Area Management with Local Communities*, The World Bank, WWF, USAID, Washington DC.
- WORLD BANK (2003) *Madagascar : Third Environment Program Support Project*, Project Appraisal Document, Africa Regional Office, World Bank, Antananarivo, Madagascar.
- WUNDER S. (2000) Ecotourism and economic incentives : an empirical approach, *Ecological Economics*, 32.

\*\*\*